

ement du canal de Suez, en 1901 (XII) du 27 février 1957, relatives à la création d'une organisation, au fonctionnement et au financement de celle-ci, et à l'adoption de mesures concernant le désarmement du canal de Suez, par l'Assemblée générale, en date du 27 octobre 1957.

Le présent rapport est le résultat des travaux de la commission d'experts, créée par l'Assemblée générale, en date du 27 octobre 1957.